

en 1995 sur le développement humain, il a été proposé de faire de la définition que donnait le PNUD de la sécurité humaine un concept clé, mais l'idée a finalement été rejetée durant le Sommet et peu utilisée par la suite.

Au cours des deux dernières années, le concept de sécurité humaine a été de plus en plus centré sur le coût humain des conflits violents. À cet égard, la pratique a précédé la théorie. Deux initiatives en particulier, soit la campagne pour l'interdiction des mines terrestres antipersonnel et les efforts visant la création de la Cour criminelle internationale, démontrèrent le potentiel d'une approche de la sécurité axée sur les individus. Les mines terrestres antipersonnel représentent un bon exemple de menace contre la sécurité des individus. Elles ne contribuent que de façon marginale à la sécurité des États, mais elles ont un effet dévastateur sur les personnes ordinaires qui essaient de reconstruire leur vie dans des sociétés déchirées par la guerre. Par ailleurs, la Cour criminelle internationale établit un mécanisme qui permet de juger les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et elle devrait également permettre d'empêcher que les gouvernements et les autres participants aux conflits commettent des exactions contre les populations. Les deux mesures sont pratiques, et elles constituent des applications importantes du concept de sécurité humaine.